

1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire
- Bâti

■ Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)

○ Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)

● Mare (L.151-23 CU)

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES 3. AUTRES INFORMATIONS

■ Espace boisé à créer (L.113-1 CU)

□ Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Scie (PPRI)

○ Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)

□ Périmètre des abords des routes classées à grande circulation (L.111-6 et suivants du CU)

